

---

# L'Etude d'Impact Environnemental

---

Réunion du réseau : Janvier 2014

---

## Problématique

---

L'Etude d'Impact Environnemental (EIE) est un outil de référence depuis plusieurs années, reconnu internationalement et approuvé par un grand nombre d'institutions intervenant dans l'aide d'urgence et de développement. Si l'outil semble à ce jour peu utilisé par les organisations humanitaires, il pourrait s'avérer un outil structurant permettant de mieux identifier les enjeux environnementaux auxquels ces organisations font face.

Précisons que l'EIE est un outil d'analyse de l'environnement naturel intégrant parfois la dimension sociale alors nommé Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES). Il s'agit d'un outil de communication et d'aide à la décision qui permet à travers une analyse par problématiques données (enjeux), de mesurer les impacts potentiels (effets) des actions d'un projet sur l'environnement physique, biologique et humain. Ces impacts peuvent être positifs et donc à maximiser ou négatifs et donc à minimiser. L'étude propose alors des actions correctrices pour éviter, minimiser ou compenser les effets néfastes sur l'environnement.

L'EIES serait-il aujourd'hui un outil incontournable pour accompagner le développement durable ? Il est indéniable que cette logique paraît enrichissante pour assurer une mise en place optimale des projets de solidarité internationale et à minima le respect du principe humanitaire « do not harm ». Néanmoins la structure de l'outil standard ne semble pas toujours appropriée aux contextes spécifiques d'intervention des organisations humanitaires et une certaine adaptation peut être nécessaire pour ne pas entraver les objectifs louables de telles actions.

---

## Présentations

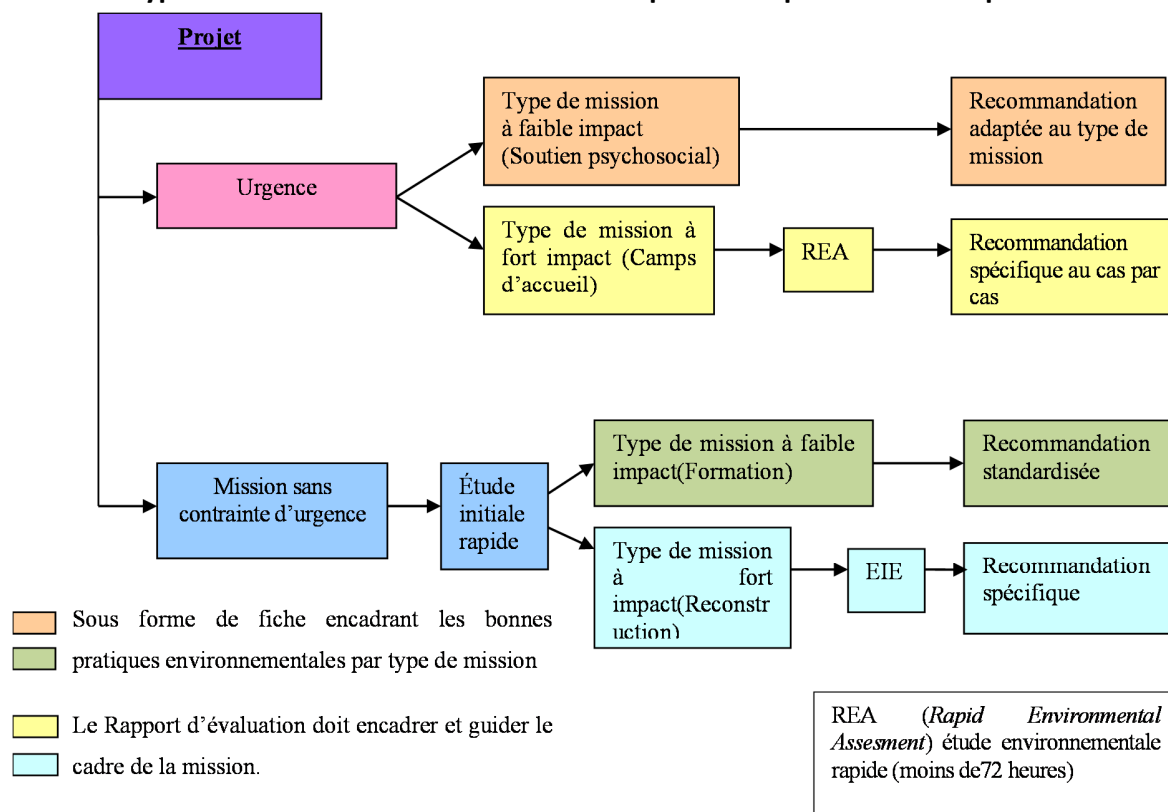
---

- **Introduction sur l'Etude d'Impact Environnemental par Thibaut Dartus**

- Thibault Dartus a travaillé au sein de la Croix Rouge Française et réalisé un **mémoire sur l'Etude d'Impact Environnemental qui est disponible sur la bibliothèque partagée du réseau environnement humanitaire**. Il présente de manière détaillée l'historique, la définition et l'état des lieux de l'EIE ainsi que certaines propositions pour faciliter son utilisation dans le secteur de l'humanitaire.
- Il a été précisé que l'EIE/S, qui permet d'anticiper pour mieux agir, **doit donc être réalisée en amont de la décision** de mise en place du projet. Il arrive qu'une telle étude ne puisse pas être réalisée lors de la phase initiale de diagnostic visant à construire la proposition de projet, elle doit alors être incluse si nécessaire au plus tôt lors de l'implémentation du projet. Il est à noter que dans des contextes d'aide d'urgence à impact négatif potentiel fort des actions envisagées, une étude d'impact environnemental rapide soit réalisée (méthodologie REA – Rapid Environmental Assessment), offrant une analyse certes moins détaillée mais permettant de ne pas ralentir la mise en place des activités.
- Les **institutions américaines et canadiennes ont été les premières à mettre en place l'EIE** et elles imposent généralement la réalisation de ces études sur leur sol et à l'étranger si les actions menées le nécessitent. A

noter que nombre de pays ont une législation en faveur de l'EIE car la Banque Mondiale a conditionné son soutien à la mise en place de ces réglementations. Néanmoins ces lois semblent peu appliquées et les décrets d'application pas toujours existants.

- De **nombreux outils d'EIE** ont été développés pour une utilisation plus adaptée à l'aide au développement ou à l'aide d'urgence, majoritairement par des organisations anglophones. Le schéma ci-dessous résume **les différents types d'étude en fonction du facteur temps et de la probabilité d'impact** :



- **Croix Rouge française : partage d'expérience par Matthieu Jost**

- L'EIE/S est un **processus ouvert et participatif qui impose la consultation des populations et autres acteurs clés** ainsi qu'une restitution publique des résultats de l'étude. Ce processus peut être intégré à l'approche participative plus largement menée par l'organisation et impose un certain niveau de redevabilité. L'EIE/S amène des éléments de discussion et une structuration pouvant faciliter l'échange avec la population et la compréhension commune des enjeux, activités et impacts potentiels du projet visé.
- La réalisation d'une EIE/S permet de **mieux connaître son environnement** mais nécessite une bonne connaissance préalable de sa zone d'intervention. La réalisation d'étude socio-anthropologique, d'enquête épidémiologique, d'enquête CAP (Connaissances, Attitudes, Pratiques), de cartographique permet d'enrichir l'EIE/S et de mieux cerner les enjeux à analyser. L'EIE/S doit être réalisée en amont des décisions d'implémentation des activités permettant d'atténuer au plus tôt toute source d'impact potentiel néfaste.
- La **méthodologie doit être intégrée et adaptée au fonctionnement de l'organisation**. En effet, si le cadre classique est adapté au projet de développement et peut facilement être intégrée au financement, il faut néanmoins que l'organisation soit capable de décider quand cette étude doit être réalisée. La réflexion sur l'adaptation de la méthodologie pour mieux intégrer le fonctionnement de la Croix Rouge française se poursuivra en 2014 en coordination avec le SIFEE (*cf ci-dessous dans Sites et documentations partagées*), en particulier sur la structuration par enjeux.

- **Oxfam Québec : Retour d'expérience par Nicolas Montibert (via Emmanuelle Khlif)**

- **Périmètre** : L'Étude d'Impact Environnementale (EIE) est un des outils et ressources utilisés pour prendre en compte l'environnement dans ses activités. Les projets de développement tombent sous le coup de la LCEE (La Loi Canadienne d'Évaluation Environnementale). En contexte d'urgence, la LCEE ne s'applique pas mais Oxfam-Québec a développé ses propres checklists à partir des critères de la LCEE et des normes SPHERE et OMS, pour assurer l'identification, l'évaluation et la prise en compte des risques immédiats.
- **Fonctionnement de la LCEE** : La LCEE se décompose de 1 à 3 étapes suivant l'ampleur des impacts : 1-Fiche d'applicabilité pour juger si une évaluation environnementale est nécessaire / 2-Rapport d'évaluation avec matrice des enjeux environnementaux / 3-Evaluation stratégique pour les projets de grande envergure. La majorité des projets d'Oxfam-Québec s'arrêtent à l'étape 1 notamment parce **qu'ils anticipent les risques qu'ils pourraient générer et construisent le projet de façon à les éviter ou réduire**. Seulement six projets en 3 ans ont nécessité un rapport d'évaluation environnementale (étape 2).
- **Contenu de l'EIE** : Elle se fait au regard des **impacts directs et cumulatifs** sur les **enjeux physiques** (climat, air, eau, sol, bruit, risques naturels...) et **biologiques** (écosystèmes, biodiversité, ressources forestières, espèces et zones protégées...) dans le but de les éviter, réduire, compenser. Les principaux critères d'analyse sont : fonctions, caractéristiques techniques, localisation des **ouvrages et infrastructures, rejets de substances polluantes, approvisionnement en eau et énergie, préoccupations de la population**.
- **Sources d'informations** : Les études d'impact nécessitent une collecte d'information sur le terrain : lecture et analyse du paysage, recueil de la mémoire collective, des connaissances empiriques des populations, des institutions et administrations locales et nationales, ONGs locales.
- **Effort de réalisation** : En urgence, la « rapid checklist » demande 3 à 5 jours de travail. Pour les projets de développement, l'évaluation nécessite environ 5-7 jours de visite terrain puis 5 jours de compilation des informations et rédaction (environ 30 pages).
- **Utilisation de l'EIE: Orienter** les activités et la réalisation des ouvrages: caractéristiques techniques, matériaux, localisation et modalités de gestion. Préciser le **plan de mise en œuvre** et les **mesures d'évitement**, de mitigation et de compensation à planifier. Définir les **rôles et responsabilités** des parties prenantes et proposer un **plan d'évaluation et de suivi des risques environnementaux tout au long du cycle de projet** (à partir de la Base line tirée du diagnostic environnemental).

Principaux enseignements :

- L'EIE n'est **pas une action « one-shot »**, elle permet le suivi des impacts tout au long du projet et donc d'apporter des corrections en phase de réalisation.
- Des **solutions techniques respectueuses de l'environnement** peuvent être identifiées et utilisées de façon récurrentes (exemple : bâtarde d'eau plutôt que barrage ciment pour éviter sédimentation et ensablement)
- L'EIE est considérée comme une contrainte superflue par des professionnels de la Coopération Internationale et de l'Humanitaire alors que si elles sont bien réalisées, elles **permettent de révéler les réels enjeux et risques en terme de durabilité et d'acceptation sociale**. C'est un outil d'amélioration de la qualité des interventions.
- **Inclure l'EIE dans la conception et le budget du projet** permet le suivi par le chef de projet en phase de réalisation et d'assurer son financement. La majorité des bailleurs ne refuse pas une EIE proposée dans un projet. Si elle n'est pas prévue initialement, il est alors très difficile de la financer et le chef de projet la vivra comme un frein à la bonne conduite du projet.
- L'EIE est un **processus participatif** et Nicolas Montibert insiste sur **l'importance d'impliquer étroitement les communautés, les autorités et les partenaires locaux** dans l'identification des impacts potentiels et le choix des mesures environnementales à mettre en œuvre.

❖ **Sites et documentations partagées :**

- Les 3 présentations ainsi qu'un certains nombres d'outils cités dans les présentations sont disponibles dans la bibliothèque partagée du Réseau Environnement Humanitaire<sup>1</sup>.
- Le secrétariat international francophone en évaluation environnementale (SIFÉE) qui favorise les échanges d'expériences et d'expertise entre plus de 2000 praticiens, à développer des outils adaptés<sup>2</sup>.

## Perspectives

---

- **Bonnes pratiques et recommandations**

Les présentations et discussions ont permis de mieux comprendre le contenu de l'EIE et de mieux cerner les objectifs de cet outil. Cela a permis de comprendre également que cet outil est largement diffusé et utilisé, en particulier dans le cadre de la coopération bilatérale directe. Certaines agences internationales et pays outre-Atlantique ont déjà instauré l'EIE comme un outil incontournable dans le cadre de projets aux impacts environnementaux prévisibles comme la construction d'infrastructures importantes mais aussi de plus en plus dans le cadre d'intervention humanitaire.

Les organisations et bailleurs européens prennent progressivement en considération l'environnement mais peu de bailleurs humanitaires sont encore restrictifs à ce sujet et peu d'organisations humanitaires françaises semblent aujourd'hui utiliser l'EIE. Néanmoins l'intégration progressive de la démarche de développement durable au sein des actions humanitaires semble vouer l'EIE à un développement certain qui devra nécessiter une adaptation du format pour intégrer l'objectif et le contexte d'intervention des actions humanitaires.

Les partages d'expériences ont amenés certaines recommandations d'ordre général qui doivent être contextualisées et adaptée à chaque organisation. Les principaux points que l'on pourrait retenir sont les suivants :

- L'EIE est un outil qui permet de **structurer les enjeux et d'améliorer la compréhension de l'environnement bio-physique et humain** dans lequel on intervient ainsi que des impacts potentiels que les activités planifiées pourraient avoir sur cet environnement. L'EIE permet ainsi d'adapter le projet visé pour intégrer d'éventuelles actions permettant d'éviter, de limiter ou de compenser les impacts potentiels néfastes pré-identifiés.
- Il est important de noter également que l'EIE **analyse autant les impacts négatifs devant être minimiser que les impacts positifs devant être maximiser**. L'outil peut ainsi permettre de mettre en avant les actions positives de l'organisation et d'identifier des critères et indicateurs qualitatifs et quantitatifs pour les mesurer. Ces derniers devraient être intégrés dans le cadre logique pour assurer un meilleur suivi de l'action et de ses conséquences.
- L'EIE est un **outil participatif** permettant de communiquer et de recueillir l'analyse des populations, des autorités, des partenaires sur les activités et enjeux du projet. L'EIE est un **outil d'aide à la décision** pouvant permettre de partager une compréhension commune des enjeux et impacts potentiels du projet et ainsi d'accepter consciemment et collectivement les choix réalisés.
- L'EIE doit être **réalisée en début de projet** afin de pouvoir éventuellement adapter les activités en fonction des résultats de l'étude et de la concertation. **L'EIE peut être inclus dans le cadre d'action et financée par**

---

<sup>1</sup> <http://www.urd.org/Reseau-Environnement-Humanitaire>

<sup>2</sup> <http://www.sifee.org/ressources.html>

**le bailleur** du projet. L'étude peut être réalisée par un consultant externe mais l'organisation doit comprendre les objectifs de l'EIE et pleinement l'intégrer dans / l'adapter à son fonctionnement.

- L'EIE n'est pas systématique en contexte humanitaire ou du moins son **format doit être adapté au contexte d'intervention et au contenu du projet visé**. Le format officiel de l'EIE est plutôt adapté à des projets de développement où l'on aura accès plus aisément à des informations sur la zone d'action et un temps disponible pour réaliser l'étude et discuter des adaptations de l'action à envisager. Néanmoins un format plus léger, appelé par les anglophones Rapid Environmental Assessment (REA), peut être réalisé dans les contextes d'urgence où les potentiels impacts néfastes sont souvent connus mais négligés par manque de temps avec parfois des conséquences lourdes pour les populations à moyen et long terme.

- **Proposition d'actions**

La réflexion sur l'EIE a été intégrée dans les propositions d'actions des membres du Réseau Environnement Humanitaire qui souhaitent faciliter l'utilisation de cet outil et son adaptation aux contextes humanitaires. Il n'existe pas à ce jour de plan d'action validé collectivement mais l'on peut proposer que les membres du réseau travaillent sur les points suivants :

- Améliorer la compréhension du contenu et des objectifs de l'outil EIE, en particulier à travers la diffusion de cette fiche et d'éventuelles restitutions/concertations au sein de chaque organisation. Les aspects analyse des risques et des enjeux, concertation, communication, aide à la décision peuvent mettre en avant l'adéquation de la méthodologie avec les principes d'intervention humanitaires.
- Apporter des propositions adaptées aux contextes humanitaires et faciliter leurs appropriations au sein de chaque organisation. Par exemple, un outil simple permettant de déterminer s'il est nécessaire de réaliser une EIE, l'intégration de la considération environnementale au sein des évaluations initiales ou un format d'EIE adapté au contexte d'urgence.
- Faire du plaidoyer auprès des bailleurs pour mieux prendre en compte l'environnement dans les projets qu'ils financent. Encourager les organisations à intégrer des EIE au sein des propositions d'actions quand cela apparaît nécessaire au vu de la fragilité de l'environnement bio-physique et humain d'intervention (sa capacité de résilience) et de l'importance des activités visées afin d'en fixer les limites.